



Vol et dégradation boîte aux lettres

Par Hellburn

Bonjour à toutes et tous,

Il y aura plusieurs points dans ma demande d'aide...

Je subis en effet de nombreux vols (donc répétés) ainsi que ma voisine de palier dans ma boîte aux lettres...

Cette dernière a été littéralement "défoncée" par quelqu'un l'année dernière... J'en ai parlé à ma régie (je suis locataire) qui m'a dit qu'ils ne s'en occuperaient pas (ce n'est pas à eux de gérer cela apparemment), ni ma mutuelle ni mon assurance habitation... Donc je me retrouve avec une boîte aux lettres qui ne ferme pas très bien depuis plus d'un an...

De plus, je pense à une de mes voisines en particulier (je n'ai aucune preuve et nous a menacer si on disait que c'était elle)... Les vols ont commencé l'année dernière mais surtout avec dégradation de mes colis... Cela a commencé avec un colis alimentaire laissé vide dans la poubelle... Bien sûr le contenu totalement vidé.

Après, une autre fois, une BD que j'avais commandé en cadeau dans la poubelle, au fond (pour ne pas que je le retrouve)... Des pâtés pour chat commandées (et bien sûr cette voisine à un chat)...

Des habits aussi... Les sachets ont été éventrés et laissé à côté de la poubelle... Je suis allé confronté cette voisine qui me dit juste qu'un livreur doit m'en vouloir car je suis "homo" (je n'ai jamais eu un seul problème avec un livreur)

J'ai eu plusieurs soucis et menaces autres à cause de cette voisine qui se dit sorcière blabla (bref un peu folle à lier)...

Donc les dégradations ont continué et hier, je vois un sachet de Noël éventré à côté des boîtes aux lettres... N'attendant pas de colis, je suis allé regardé et c'était un cadeau de la mère de mon compagnon pour ce dernier (donc oui, pas de suivi donc je ne pouvais savoir qu'il devait recevoir un cadeau)... Et comme par hasard cette voisine envoie un message à mon compagnon pour lui dire que deux livreurs se sont écharpés dans notre rue à cause du manque de place pour livrer (comme par hasard)...

Là, je craque... Mes colis c'est déjà compliqué car je dois faire livrer en point relais, mais même si maintenant c'est des cadeaux que l'on dégrade...

Ma voisine, ayant subi des vols également est allée voir la régie qui semble littéralement s'en fiche royalement pour rester poli...

Moi, je souffre de cette situation et je ne trouve pas normal que je ne puisse pas jouir de mes colis et de la livraison chez moi sous peine de dégradations par un tiers...

Donc voilà ce que je voudrais savoir :

- 1) Il me semble que c'est à mon propriétaire de m'aider pour ma boîte aux lettres fracturée, puis-je le "presser" pour m'aider ?
- 2) Dois-je déposer une plainte ou bien aller voir le tribunal pour exposer ce problème ? Cela fait plus d'un an que cela dure...
- 3) Aurais-je possibilité (voir avec les autres propriétaires) de demander une installation de caméra (cela serait dans l'immeuble car les boîtes aux lettres sont à l'intérieur de l'immeuble) ?
- 4) Quels autres recours juridiques ai-je pour stopper cette situation ?
- 5) Que pensez-vous si j'affiche sur un A3 qu'une plainte est en cours ? Cela stopperait-il vraiment le malfrat ?

Car actuellement, je suis stressé et vraiment énervé de cette situation... Là, je sais que c'est notre couple qui est visé

directement (de la jalousie mal placée, cette voisine à dit à notre voisine volée également qu'on avait trop d'argent, qu'on commandait trop de colis)...

La solution serait de collecter mes colis en point relais mais je n'ai pas la possibilité de le faire pour tous malheureusement et même sur le principe, pourquoi n'aurais-je pas le droit d'avoir mes colis car une voisine peu scrupuleuse nous dégrade nos biens ?

Je m'excuse pour le long pavé et merci d'avance de toutes les réponses que vous pourrez m'apporter..

Un citoyen vraiment affligé de la situation

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour des vols, vous devez déposer plainte à la police. Si des vols répétés ont lieu, vous pouvez demander (mais sans garantie) au bailleur d'installer des caméras de vidéosurveillance dans le hall.

Les boîtes à lettres sont des parties privatives, et les menues réparations sont à la charge du locataire. ou pas selon contrat. Demandez un devis à un menuisier, et selon le montant vous pouvez l'envoyer au bailleur par recommandé (vous déplacer ne sert à rien) en lui rappelant l'article 6 de la loi 89-462.

En cas d'effraction, votre assurance habitation vous indemnise... il y a des conditions préalables, en général une copie de la plainte.

En général le vandalisme est couvert, mais il y a une franchise.
Si votre MRH est minimale, changez d'assurance.

Puisque vous avez apparemment affaire à un voisin irracible, votre affiche dans le hall sera arrachée, quel intérêt ? De plus c'est sans doute interdit par le règlement (vous pourriez être accusé de dégradation de parties communes)

En pratique, protégez vous.
Évitez de recevoir des colis chez vous, faites livrer en point relais, ou encore faites garder tout en "boîte postale" au bureau de poste voisin.
Au moins vous demandez aux fournisseurs une livraison contre signature (mais tous ne le proposent pas).

Par Hellburn

Bonsoir,

Donc le bailleur refuse les caméras et me disent qu'ils ne peuvent rien faire les incivilités entre voisins et ni rien pour la boîte aux lettres (de toutes façons, ils ne veulent rien faire)...

Non, mais ce sont des infractions répétées et la mutuelle ne peut rien non plus là dessus...

Je n'ai aucune preuve que c'est ce voisin en question mais ce n'est pas possible de vivre cela sans rien faire ? N'y a-t-il pas d'article, ou de rappel à la loi concernant les vols et les délits, nuisances dans le voisinages (s'il vous plaît des articles), je vais faire une affiche, ce n'est pas grave...

Je suis même en train de réfléchir à l'installation d'une caméra factice...

Enfin, est-ce qu'un dépôt de plainte peut se faire en ligne (car mes horaires ne me permettent pas tout le temps un déplacement en personne...)

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas le droit d'afficher ou de mettre une caméra même factice dans les parties communes sans autorisation du bailleur et éventuellement du syndic.

Le bailleur n'a légalement aucune obligation ni d'installer une vidéosurveillance ni de réparer votre boîte qui est à votre charge.

Faites adresser vos colis ailleurs, vous serez plus tranquille.

Un dépôt de pré-plainte en ligne est possible, mais il faudra aller au commissariat un jour ou l'autre. Si c'est important,

on se déplace. Sinon laissez tomber.

Par Hellburn

Ma voisine me dit que je risque de créer des tensions inutiles en portant plainte mais j'en ai juste marre...

Un an et demi que cela dure... J'ai déjà commencé à faire le maximum pour mes colis...

Par yapasdequoi

[url=https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne]https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne[/url]

Toute atteinte contre vos biens commise en France par une personne dont vous ignorez l'identité :

Vol (portable, voiture, carte bancaire?),
Cambriolage,
Dégradation d'un bien (rayure de voiture, graffitis...),
Escroquerie (hors Internet).

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Avant de vous lancer en procédure, prenez contact avec les conseillers de l'ANIL ou l'ADIL.

Par yapasdequoi

Un dépôt de plainte pour vol et/ou vandalisme est une démarche gratuite. L'assurance peut exiger une copie de la plainte pour indemniser.

Si votre assureur ne couvre pas le vandalisme, changez d'assureur.

Par Hellburn

Le dépôt de plainte à été fait en ligne ce soir même.

Je vais essayer de contacter effectivement les structures que vous m'indiquer...

Je veux juste que cela s'arrête. Ma voisine (volée) également me dire que cela va rendre folle de rage la voisine que l'on soupçonne...

Elle est déjà sortie avec un couteau et a agressé mon compagnon deux fois (verbalement surtout)...

Mais logiquement, si elle n'est pas coupable (comme elle semble le clamer haut et fort)... Il n'y aurait pas de problème a ce qu'elle sache pour le dépôt de plainte ?

Par yapasdequoi

Si elle n'est pas l'auteur des vols, elle n'a aucune raison d'être folle de rage si vous déposez plainte !
Attention à ne pas l'accuser nommément sans preuve...

Ne vous mettez pas non plus en faute avec un affichage.

Prenez plutôt la peine d'écrire une lettre générale et mettre une copie dans toutes les boites à lettres.
Dans cette lettre, indiquez par exemple que des vols et dégradations ont été constatés dans les boites à lettres, qu'une plainte a été déposée contre X, que vous invitez toutes les autres personnes qui seraient aussi victimes ou témoins de quelque chose de se faire connaître auprès du commissariat local.

Par Hellburn

Je vous remercie.

Je tiens quand même à l'affichage malgré tout.
Je vais faire les lettres également pour chaque voisin(y compris cette voisine).

Le dépôt a donc bien été fait
La régie prévenue
Les colis seront redirigés au maximum...

Cette situation me rend dingue et me désespère...

Merci de vos réponses et désolé d'avoir été insistant...
Autant d'incivilité et de dégradations me rendent vraiment triste et amer... Surtout que nous n'avons jamais été de mauvais voisins ou des voisins "chiant"...

Par yapasdequoi

Un affichage non autorisé vous sera reproché : "dégradation des parties communes".
Si vous voulez avoir un résultat à terme, vous devez rester irréprochable.

Par Hellburn

Bonjour,

Je ronge mon frein en silence mais je ne ferais pas d'affichage (entre les conseils de ma voisine, de mes collègues...)

Je vais demain changer la boîte aux lettres, faire en sorte de me faire livrer en point relais et demander à la poste de garder mes colis si je ne suis pas là un jour...

Par contre, il y a des caméras qui ne sont pas chères... Est-ce possible de demander (insister) auprès de la régie pour l'installation d'une caméra tout de même ? Je suis prêt à la payer, ce n'est pas le problème...

Par yapasdequoi

Une caméra doit être autorisée par le propriétaire de l'immeuble (est-ce une copropriété ? un bailleur social ?) et déclarée à la CNIL.

Vous pouvez le demander par écrit et proposer de payer, mais sans garantie de résultat.